

PAS DE SOLUTIONS POUR GÉRER LES DÉCHETS NUCLÉAIRES, PAS DE NOUVEAUX RÉACTEURS

Par Michèle Rivasi, eurodéputée



Colloque sur les déchets radioactifs au Parlement européen

Mercredi 5 octobre 2022 • 14h - 17h30

PROJET CIGÉO à Bure - Mobilisation des outils juridiques européens : Aarhus, Espoo, évaluation environnementale

Les eurodéputées Michèle Rivasi et Leila Chaibi organisent un colloque aujourd'hui au Parlement européen à Strasbourg. Cette conférence répond au constat que les Conventions d'Aarhus et d'Espoo n'ont toujours pas été appliquées au projet Cigéo, ni la directive européenne liée à l'évaluation environnementale. Cigéo est un gigantesque projet industriel pour lequel les États transfrontaliers doivent pouvoir s'exprimer le plus tôt possible, c'est-à-dire suffisamment en amont pour que leurs avis puissent être pris en compte et avoir des effets sur la décision finale.

Le nucléaire nous est imposé. Le gouvernement de Macron fait une ode au nucléaire dit « décarboné » dans son projet de loi et en fait la promotion dans les couloirs européens pour l'inclure dans la taxonomie européenne. De fait, il court-circuite le débat sur les nouveaux réacteurs nucléaires, mené par la Commission nationale du débat public (CNDP) qui doit débiter fin octobre.

Aujourd'hui, le Conseil national pour la transition écologique (CNTE) doit rendre un avis au gouvernement français sur un projet de loi visant à relancer la filière électronucléaire en simplifiant la construction de nouveaux réacteurs de type EPR2. Il faut que le Conseil pointe avant tout le problème de l'impossible gestion des déchets nucléaires. A l'étranger, aucun site d'enfouissement en profondeur ne fonctionne.

Pas de solutions pour gérer les déchets nucléaires, pas de nouveaux réacteurs

L'industrie nucléaire nous présente le projet Cigéo comme la « solution » à l'accumulation de déchets radioactifs. Mais dans ce projet qui a commencé depuis 25 ans, on ne sait pas où on va. Il s'agit encore d'un laboratoire qui n'a encore jamais servi à enfouir de véritables déchets nucléaires. De nombreuses questions restent encore en suspens : les risques de contamination des eaux souterraines, les impacts sur la biodiversité locale, l'occultation d'un important potentiel géothermique, l'impossibilité d'intervenir en cas d'accident comme la provocation d'explosions et d'incendies par l'hydrogène, les risques autour des colis bitumés dégageant de l'hydrogène et peuvent exploser, l'évaluation douteuse des coûts du projet et provisions insuffisantes pour le financer, les risques pour les populations riverains et les générations futures, les effets d'un éventuel séisme dans les galeries de stockage,...

PAS DE SOLUTIONS POUR GÉRER LES DÉCHETS NUCLÉAIRES, PAS DE NOUVEAUX RÉACTEURS

Par Michèle Rivasi, eurodéputée



Alors que la liste des risques s'allonge, l'Andra estime, dans un rapport de juillet 2022, que le site de Bure pourrait accueillir, en plus des combustibles usés de son inventaire de référence, aussi ceux des potentiels futurs réacteurs EPR2. Cela n'a pas été présenté dans l'enquête publique en septembre 2021 lors de laquelle la population locale et nationale s'était exprimée. Aussi, l'évaluation du coût total du projet n'est toujours pas actualisée. Le projet Cigéo a donné lieu à plusieurs estimations officielles qui varient entre 25 milliards et 35 milliards d'euros.

Cette conférence est une sonnette d'alarme. Le gouvernement français ne peut nier l'avis des citoyens ni bafouer la démocratie. Comment un projet comportant autant de risques insolubles, et dont le coût est inchiffrable, peut-il être considéré d'intérêt général ? Cette mobilisation sera l'occasion de soutenir le recours juridique en cours et de coordonner une contre-offensive permettant aux pays européens transfrontaliers d'utiliser les outils à leur disposition. Cigéo se situe à 140 km de Sarrebruck (Allemagne), 120 km de Virton (Belgique) et à 135 km de Luxembourg Ville.

Pour son coût, sa dangerosité et sa longévité, le projet Cigéo est le plus « Grand Projet Inutile et Imposé » d'Europe. Les pays transfrontaliers auraient dû être consultés avant que le projet Cigéo soit déclaré d'utilité publique par la France, donnant le feu vert à des travaux d'aménagements préalables.

PROJET CIGÉO
Mobilisation des outils
juridiques européens :
Aarhus, Espoo, évaluation
Environnementale



COLLOQUE

5 octobre 2022

14h00 > 17h30 - Salle - SDM S5

Parlement européen
STRASBOURG

**Le colloque aura lieu dans la salle SMD S5
du Parlement européen à Strasbourg et
sera retransmis en ligne, à partir de 14
heures, via le lien suivant :**

<https://ep.interactio.eu/spjz-yc2j-gfks>

Programme et informations :

<https://www.michele-rivasi.eu/politique/projet-cigeo-mobilisation-des-outils-juridiques-europeens-aarhus-espoo-evaluation-environnementale>